

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **7 octobre 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me Olivier Milot, greffier, est également présent.

19-10-352

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante au point 12.2 :

- 12.2 – Dépôt des états des résultats et remise au Club Lions – Fête Nationale

ADOPTÉE

19-10-353

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction : le greffier dépose un procès-verbal de correction concernant l'article 25 du règlement 2018-334 ainsi que le document ainsi modifié.

19-10-354

Participation à une réunion d'urgence de l'UMQ

ATTENDU la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de l'Union des Municipalités du Québec, le 25 septembre 2019, à Québec;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la participation du maire et d'un conseiller à cette réunion d'urgence soit ratifiée par le conseil.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette réunion, notamment tout frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

19-10-355

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10-09-2019 au 06-10-2019 199 770,80 \$
- nos M1938 à M1954 & A47340 à A47372
- dépôts salaires des périodes 2019-37 à 2019-40

ADOPTÉE

19-10-356

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 07-10-2019 453 118,63 \$
- nos A47373 à A47517

ADOPTÉE

19-10-357

Adoption du règlement 2019-358 Modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de Règlement modifiant le règlement no 2004-358 concernant la tarification du site de neiges usées déposé le 9 septembre 2019 en séance 9 septembre 2019;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-358 Modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées*.

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers de Patrimoine Princeville et aide financière - Dépôt

19-10-358

Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro DL0089-07 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Princeville y a investi une quote-part de 15 646,00 \$ représentant 7,82 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville demande que le reliquat de 70 573.96 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie

en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

19-10-359

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-10-360

Demande d'aide financière – Formation pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable

ADOPTÉE

19-10-361

Licenciement d'une brigadière

ATTENDU que l'employé n'a pas donné satisfaction à l'employeur pendant sa période d'essai de trois mois;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier le licenciement de madame Mélissa Fréchette par le directeur général en date du 27 septembre 2019.

ADOPTÉE

19-10-362

Embauche d'une brigadière

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche de madame Caroline St-Hilaire au poste de brigadière en date du 1^{er} octobre 2019.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

19-10-363

Avis de motion – Règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-10-364

Contrat de fourniture de sel de déglacage pour 2019-2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture du sel de déglacage pour la saison 2019-2020 à Sel Warwick Inc. au coût de 100\$ la tonne, livrée au garage municipal, pour une quantité estimée de 800 tonnes, le tout pour un montant approximatif de 80 000 \$.

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour l'année 2019 et les crédits nécessaires à cette dépense seront pourvus aux budgets de l'exercice 2020.

ADOPTÉE

19-10-365

Contrat de pavage – Portion de la rue St-Jacques Est

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage d'une portion de la rue St-Jacques Est à Sintra Centre-du-Québec aux tarifs suivants :

Description	Mélange	Bitume	Quantité	Épaisseur	Prix unitaire	Prix total
Pulvérisation & déblai du surplus			± 3043 m ²		3,12 \$ / m ²	9 494,16\$
Couche unique	ESG-14	PG58H-34	± 456 t.m.	± 150kg/m ²	118,00\$/t.m.	53 808,00\$
Total approximatif						63 302,16 \$

D'AUTORISER le greffier à signer le contrat;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du Programme d'aide à la voirie locale pour une première tranche de 19 500 \$ et la balance à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-10-366

Contrat de déneigement – Chemin des pointes 2019-2020

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du Chemin des pointes sur une distance de 1,2 km pour la saison hivernale 2019-2020 au prix de 2 800 \$, plus les taxes applicables, à Groupe Gagné Construction Inc., le tout aux mêmes modalités que celles du contrat de déneigement déjà secteur sud (AO17-HV-01).

ADOPTÉE

19-10-367

Contrat de déneigement – 6^e Rang Est 2019-2020 (2020-2024)

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer le contrat de déneigement du 6^e Rang Est avec la municipalité de Plessisville Paroisse pour la saison 2019-2020 au coût 2 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet à 4 renouvellements annuels automatiques comprenant une indexation annuelle cumulative conforme au taux d'indexation publié par la MRC de L'Érable annuellement.

ADOPTÉE

19-10-368

Contrat de déneigement – Kiosque Adrien Paquet

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d’octroyer le contrat de déneigement des kiosques postaux à la Plage Paquet à monsieur Sébastien Rivard, pour une somme de 345 \$, avant taxes, pour la saison hivernale 2019-2020;

ADOPTÉE

19-10-369

Contrat de déneigement – Caserne Incendie

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’octroyer le contrat de déneigement de la Caserne Incendie à Entreprises MMR Turcotte Inc., pour une somme de 3 000 \$ avant taxes, pour la saison hivernale 2019-2020;

ADOPTÉE

19-10-370

Taux de transport de neige 2019-2020

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l’intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE

19-10-371

Location de machinerie pour le déneigement 2019-2020

ATTENDU l’offre de service transmise par l’entreprise ferme Somerset inc., pour la fourniture d’un équipement roulant pour l’enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d’un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l’arrière d’un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d’une capacité de 3000 tonnes à l’heure, équipé à l’avant d’une grappe à angle ainsi que d’une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2019-2020, la location d’un équipement roulant auprès de ferme Somerset inc. pour effectuer l’enlèvement de la neige au montant de 18 500 \$ incluant 225 heures d’utilisation et de 80 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 6 500 \$ pour le 1^{er} décembre 2019
- 6 000 \$ pour le 1^{er} janvier 2020
- 6 000 \$ pour le 1^{er} février 2020

ADOPTÉE

19-10-372

Patrouille hivernale 2019-2020

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d’accorder le contrat de surveillance hivernale entre le 28 octobre 2019 et le 3 avril 2020 à Groupe Gagné Construction Inc. au coût de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-10-373

Demande au ministère des Transports – modification de la limite de vitesse sur le boulevard Baril et réaménagement de l’intersection entre le Parc linéaire des Bois-Francis et la route 263

ATTENDU la résolution 16-12-436 de ce conseil;

ATTENDU le conseil est toujours en attente de progression dans cette affaire;

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de faire les demandes suivantes au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports :

- Modifier la limite de vitesse sur la route 116 en fixant la limite maximale de vitesse à 70 km/h entre le croisement avec la rue Noël et le 560, boulevard Baril Ouest et étendre la limite maximale de vitesse à 50 km/h jusqu’au 860, route 116;
- Réaménager l’intersection entre le Parc linéaire des Bois-Francis et la route 263;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au MTQ et au député de la circonscription d’Arthabaska.

ADOPTÉE

19-10-374

Adoption du règlement no 2019-359 concernant les compteurs d’eau

ATTENDU l’avis de motion donné le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant les compteurs d’eau déposé le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l’objet et sa portée le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-359 concernant les compteurs d’eau*.

ADOPTÉE

19-10-375

Inspection et nettoyage des conduites d’égout et sanitaire combinés

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’accorder à Véolia le contrat de nettoyage des égouts et sanitaire combinés au coût de 2,50 \$ le mètre linéaire sur 2 500 mètres, pour un total approximatif de 10 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

19-10-376

Inspection télévisée des conduites

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’accorder le contrat d’inspection télévisée des conduites au coût de 3,85 \$ le mètre linéaire pour 4 000 mètres, pour un total approximatif de 15 400 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même la subvention TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

19-10-377

Réfection de la rue St-Henri (AO18-VM-07) – Décompte progressif no 4 et certificat de réception provisoire des ouvrages

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 11 février 2019 en vertu de la résolution 19-02-054 de ce conseil;

ATTENDU la réception des documents suivants :

- le certificat de réception provisoire daté du 24 septembre 2019;
- la liste des déficiences et ouvrages inachevés datée du 24 septembre 2019;
- la directive de changement C-6 datée du 26 septembre 2019;
- le décompte progressif no 4 déposé par la firme d'ingénieurs-conseils au dossier Services EXP Inc. daté du 30 septembre 2019;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER provisoirement les ouvrages susmentionnés tout en prenant acte de la liste des déficiences;

DE RATIFIER la directive de changement C-6;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de 150 302,30 \$ à La Sablière de Warwick LTÉE pour le décompte progressif no 4 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2018-355 décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue St-Henri.*

ADOPTÉE

19-10-378

Réfection d'un tronçon des rues St-Jacques Est et Baillargeon (AO18-VM-04) – Décompte progressif no 5

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 12 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-054 de ce conseil;

ATTENDU la réception du décompte progressif no 5 déposé par la firme d'ingénieurs-conseils au dossier Services EXP Inc. datée du 8 juillet 2019;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de 90 854,74 \$ à T.G.C. INC. pour le décompte progressif no 5 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

ADOPTÉE

19-10-379

Implantation de mobilier urbain sur le site du kiosque postal situé sur la rue Du Lac Sud

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le greffier à signer toute entente jugée nécessaire avec le propriétaire du fonds pour l'installation d'un banc de parc à côté du kiosque postal situé sur la rue du Lac Sud.

D'INSTALLER un banc de parc à côté du kiosque postal situé sur la rue du Lac Sud.

ADOPTÉE

19-10-380

Demande CPTAQ – Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports

ATTENDU QU'UNE demande d'autorisation est présentée par le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la présente demande est dans le but de permettre la réfection d'un ponceau situé sur la route 162 à Princeville;

ATTENDU QUE ce ponceau présente de nombreuses déficiences;

ATTENDU QUE les superficies demandées concernent des acquisitions et des servitudes temporaires de travail en zone agricole;

ATTENDU QUE la superficie touchée sur le lot 4 309 126 pour ce projet est minime;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ATTENDU l'article 61.1 de la loi, vous comprenez qu'il n'est pas possible d'effectuer ces travaux ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par le Ministère des Transports du Québec pour qu'il soit autorisé à effectuer la réfection du ponceau situé sur la Route 162 à Princeville.

ADOPTÉE

19-10-381

Adoption du règlement no 2019-360 décrétant une participation au développement commercial du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 150 000 \$

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une participation au développement commercial du Golf La-Fontaine ainsi qu'un emprunt de 150 000 \$, déposé le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 9 septembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-360 décrétant une participation au développement commercial du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 150 000 \$.*

ADOPTÉE

19-10-382

Réseau Biblio – Nomination de représentants officiels 2019-2020

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de reconduire pour un an le mandat de représentant officiel de Madame Madeleine Beaudoin à titre de directrice de la bibliothèque et de Me Serge Bizier à titre d' élu municipal.

ADOPTÉE

19-10-383

Dépôt de l'état des résultats et remise au Club Lions – Fête Nationale

ATTENDU le dépôt du compte rendu de l'activité Bar de la Fête Nationale 2019;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser au Club Lions la somme de 1061,55 \$.

ADOPTÉE

19-10-384

Demande d'aide financière – Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec de 500 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

19-10-385

Demande d'aide financière – Chorale « Les Amis de l'Art »

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière à la Chorale « Les Amis de l'Art » de 100 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

19-10-386

Demande d'aide financière et participation – Jour du Souvenir

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser à la Légion Royale Canadienne la somme de 100 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

19-10-387

Demande d'aide financière – Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 500 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-10-388

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire